

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 1 de 14
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Permafix 1510/1511

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

PF1510: Permafix 1510

PF1511: Permafix 1511

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: PUR Thermofusible, uniquement pour utilisateurs professionnels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Resp. Sens. 1; H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2; H351 Susceptible de provoquer le cancer.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version:	3.2	Mise à jour:	24.11.2025	Page:	2 de 14
Remplace la version:	3.1	Date d'édition:	27.2.2026	Langue:	fr-CH

Mentions de danger:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Conseils de prudence:	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P261	Éviter de respirer les poussières.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Marquage spécial

	EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
Texte pour l'étiquetage:	Contient:	
		diisocyanate de méthylènediphényle, oligomères
		Aniline de phényléthyle substituée
		À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3 Autres dangers

Risque de brûlures dû à la manipulation de substances chaudes. Risque de formation de vapeurs nocives et/ou toxiques lors de la décomposition thermique.

Les personnes présentant une hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique, etc.) ne doivent pas manipuler le produit.

Les vapeurs et aérosols constituent un danger essentiel pour les voies respiratoires.

Des symptômes respiratoires peuvent encore se manifester plusieurs heures après une exposition excessive.

Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de composants en quantité égale ou supérieure à 0,1 % (p/p) qui présentent des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 3 de 14
Langue: fr-CH

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119457013-49-xxxx N°CE 500-040-3 CAS 25686-28-6	diisocyanate de méthylènediphényle, oligomères Acute Tox. 4; H332. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Resp. Sens. 1; H334. Skin Sens. 1; H317. Carc. 2; H351. STOT SE 3; H335. STOT RE 2; H373. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	< 5 %
REACH 01-2119967418-24-xxxx N°CE 233-215-5 CAS 10081-67-1	Aniline de phényléthyle substituée Skin Sens. 1; H317. Aquatic Chronic 4; H413.	< 2,5 %
REACH 01-2119980050-47-xxxx N°CE 223-810-8 CAS 4083-64-1	Isocyanate de p-toluenesulfonyl Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Resp. Sens. 1; H334. STOT SE 3; H335. (EUH014). Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit.; H319: C ≥ 5 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	< 0,5 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou à moins qu'ils ne collent à la peau.
En cas d'inhalation:	Veiller à un apport d'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire Appeler aussitôt un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver avec du savon et beaucoup d'eau. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin. Ne pas détacher le produit solidifié de la peau. Les brûlures causées par le produit fondu nécessitent un traitement clinique.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.
Ingestion:	Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 4 de 14
Langue: fr-CH

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Par une action mécanique, le produit peut provoquer des irritations ou des blessures. Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures. Risque de cécité.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Le produit irrite les voies respiratoires et peut éventuellement déclencher une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Le traitement d'une irritation aiguë ou d'une bronchosténose est en premier lieu symptomatique. L'intensité de l'exposition et des troubles physiologiques peut nécessiter un suivi médical prolongé

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître au bout de plusieurs heures; par conséquent, le médecin doit observer la personne concernée pour une durée minimale de 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse, poudre, dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable. En chauffant le produit peut libérer des vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs toxiques, Vapeurs d'isocyanate, oxydes d'azote (NOx), acide cyanhydrique, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Prévoir un système de retenue des eaux d'extinction approprié. L'eau d'extinction et les sols contaminés doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 5 de 14
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'exposition. s'assurer d'une ventilation suffisante particulièrement dans les espaces fermés. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Lors du chauffage: Ne pas respirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser durcir le matériel. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière. Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Lors du chauffage: Ne pas inspirer les vapeurs. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Respecter les règles générales de prévention incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec: alcools, amines. Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 6 de 14
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL:

Indication sur diisocyanate de méthylènediphényle, oligomères (CAS 2568-28-6):
DNEL, ouvriers, par inhalation, local, à long terme: 0,05 mg/m³
DNEL, ouvriers, par inhalation, local, à court terme: 0,1 mg/m³
DNEL, consommateurs, par inhalation, local, à long terme: 0,025 mg/m³
DNEL, consommateurs, par inhalation, local, à court terme: 0,05 mg/m³

Indication sur Isocyanate de p-toluenesulfonyl (CAS 4083-64-1):
DNEL, ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 3,24 mg/m³
DNEL, ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 0,92 mg/kg bw/d
DNEL, consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 0,8 mg/m³
DNEL, consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 0,46 mg/kg bw/d
DNEL, consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 0,46 mg/kg bw/d

PNEC:

Indication sur diisocyanate de méthylènediphényle, oligomères (CAS 2568-28-6):
PNEC, eau (eau douce): 3,7 µg/L
PNEC, eau (eau douce, libération périodique): 37 µg/L
PNEC, eau (eau de mer): 0,37 µg/L
PNEC, sédiment (eau douce): 11,7 mg/kg dw
PNEC, sédiment (eau de mer): 1,17 mg/kg dw
PNEC, terre: 2,33 mg/kg dw

Indication sur Aniline de phényléthyle substituée (CAS 10081-67-1):
PNEC, sédiment (eau douce): 1.330 mg/kg dw
PNEC, sédiment (eau de mer): 133 mg/kg dw
PNEC, terre: 1,25 mg/kg dw

Indication sur Isocyanate de p-toluenesulfonyl (CAS 4083-64-1):
PNEC, eau (eau douce): 0,03 mg/L
PNEC, eau (eau douce, libération périodique): 0,3 mg/L
PNEC, eau (eau de mer): 0,003 mg/L
PNEC, station d'épuration: 0,4 mg/L
PNEC, sédiment (eau douce): 0,172 mg/kg dw
PNEC, sédiment (eau de mer): 0,017 mg/kg dw
PNEC, terre: 0,017 mg/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Recommandation:
Utiliser un filtre combiné A2/P2 conforme EN 14387
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 7 de 14
Langue: fr-CH

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374-1.
Type de gants: Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle, Caoutchouc chloroprène
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Éviter la formation de poussière.
Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Lors du chauffage: Ne pas inspirer les vapeurs. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non applicable
Point d'éclair:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Non applicable
Viscosité cinématique:	Non applicable
Viscosité dynamique:	à 140 °C: 64.000 mPa*s
Solubilité dans l'eau:	Réagit avec l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	8,5 log K(o/w) (Aniline de phényléthyle substituée) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible. à 20 °C: 8,56 log K(o/w) (diisocyanate de méthylènediphényle, oligomères) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible. à 30 °C: 0,6 log K(o/w) (Isocyanate de p-toluenesulfonyl, OECD 301D (PTSA)) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable
Tension de vapeur:	à 20 °C: 0,00062 Pa (MDI, Pemberton 2001)
Densité:	1,3 g/mL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 8 de 14
Langue: fr-CH

Densité de vapeur relative: Non applicable
Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque de formation de vapeurs nocives et/ou toxiques lors de la décomposition thermique.
Réagit avec les Eau, alcools, amines. Formation de Dioxyde de carbone.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.
Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Alcools, amines, eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Se décompose en chauffant: Isocyanates, oxydes d'azote (NOx), acide cyanhydrique, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 9 de 14
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix vapeurs: > 20 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Resp. Sens. 1; H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Carc. 2; H351 = Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune

Autres informations: Indication sur diisocyanate de méthylènediphényle, oligomères (CAS 2568-28-6):
DL50 Rat, par voie orale: > 2.000 mg/kg
DL50 Lapin, dermique: > 9.400 mg/kg (OECD 402)
CL50 Rat, par inhalation: 1,5 mg/L/4h
Indication sur Aniline de phényléthyle substituée (CAS 10081-67-1):
DL50 Rat, par voie orale: > 2.000 mg/kg (OECD 423)
DL50 Rat, dermique: > 2.000 mg/kg (OECD 434)
Indication sur Isocyanate de p-toluenesulfonyl (CAS 4083-64-1):
DL50 Rat, par voie orale: 2.330 mg/kg
DL50 Rat, dermique: > 2.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 10 de 14
Langue: fr-CH

Symptômes

Par une action mécanique, le produit peut provoquer des irritations ou des blessures. Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures. Risque de cécité.

Le produit irrite les voies respiratoires et peut éventuellement déclencher une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Une apparition retardée de troubles et l'apparition d'une hypersensibilité sont possibles même avec des concentrations faibles d'isocyanate. Les troubles et réactions allergiques peuvent apparaître ultérieurement chez les sujets prédisposés.

En cas d'inhalation: Asthme, Toux

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur diisocyanate de méthylènediphényle, oligomères (CAS 2568-28-6):

Toxicité pour le poisson:

LL50: > 100 mg/L/96h

Toxicité pour la daphnia:

EL50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 8,9 mg/L/48h (OECD 202)

NOEC Daphnia magna (puce d'eau géante): > 10 mg/L/21d

Toxicité pour les algues:

EL50: > 100 mg/L/72h

Indication sur Aniline de phényléthyle substituée (CAS 10081-67-1):

Toxicité pour le poisson:

CL50 Poecilia reticulata: <= 100 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): <= 100 mg/L/48h (OECD 202)

Toxicité pour les algues:

CE50 Selenastrum capricornutum: >= 69 mg/L/72h (OECD 201)

Indication sur Isocyanate de p-toluenesulfonyl (CAS 4083-64-1):

Toxicité pour le poisson:

CL50 Oncorhynchus mykiss: > 45 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): > 100 mg/L/48h (OECD 202)

Toxicité pour les algues:

ErC50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 30 mg/L/72h (OECD 201)

ErC10 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 23 mg/L/72h (OECD 201)

Indications diverses: Indication sur diisocyanate de méthylènediphényle, oligomères (CAS 2568-28-6):

Facteur de bioconcentration (FBC): 200 (OECD 305)

Indication sur Aniline de phényléthyle substituée (CAS 10081-67-1):

Facteur de bioconcentration (FBC): 1245

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Indication sur diisocyanate de méthylènediphényle, oligomères (CAS 2568-28-6):

Biodégradabilité: 0%/28d (OECD 301F). N'est pas facilement biodégradable.

Indication sur Aniline de phényléthyle substituée (CAS 10081-67-1):

N'est pas facilement biodégradable.

Indication sur Isocyanate de p-toluenesulfonyl (CAS 4083-64-1):

Biodégradabilité: 83%/28d. Rapidement dégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 11 de 14
Langue: fr-CH

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

8,5 log K(o/w) (Aniline de phényléthyle substituée)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

à 20 °C: 8,56 log K(o/w) (diisocyanate de méthylènediphényle, oligomères)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

à 30 °C: 0,6 log K(o/w) (Isocyanate de p-toluenesulfonyl, OECD 301D (PTSA))

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Indications diverses

Élimination conformément à l'« Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets » (OLED, Ordonnance sur les déchets SR 814.600), à l'« Ordonnance sur le mouvement des déchets » (OmoD; RS 814.610) et à l'« Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets » (LMD, RS 814.610.1).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 12 de 14
Langue: fr-CH

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN: ID 9004

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

ADN: ID 9004, DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE-4,4'

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN: Classe 9, Code: M12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: -
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

Remise de produits chimiques: Uniquement pour utilisateurs professionnels.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 13 de 14
Langue: fr-CH

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 74, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H315 = Provoque une irritation cutanée.
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 = Nocif par inhalation.
H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
H351 = Susceptible de provoquer le cancer.
H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH014 = Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH204 = Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Raison des dernières modifications:

Ajustement linguistique (en allemand)

Créée: 9.4.2018

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 1510/1511

Numéro de matière PF1510/1511

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 14 de 14
Langue: fr-CH

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
Carc.: Carcinogénétique
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EL50: Charge efficace 50 %
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Irrit.: Irritation des yeux
FBC: Facteur de bioconcentration
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMO: Organisation maritime internationale
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC: Concentration sans effet observé
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Irrit.: Irritation de la peau
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

